## La veuve du président Habyarimana libérée et placée sous contrôle judiciaire

@rib News, 02/03/2010 – D'aprÔs Reuters et AFPAgathe Habyarimana, la veuve du président rwandais assassiné en 1994, interpellée mardi matin à son domicile dans l'Essonne, au sud de Paris, à la suite d'un mandat d'arrêt international en vue de son extradition lancé par le Rwanda en 2009, a été libérée dans l'aprÔs-midi et placée sous contrà le judiciaire, a annoncé le parquet général de Paris dans un communiqué."Je suis heureuse de pouvoir retourner dans ma famille et rencontrer mes enfants. Et puis moi je fais confiance à la justice française et c'est pour cela que j'ai choisi ce pays pour demander l'asile politique", a-t-elle dit.Désignée sous son nom de jeune fille, Kanziga, dans la "notice rouge" d'Interpol qui a diffusé le mandat d'arròt international, Mme Habyarimana doit dorénavant òtre présentée "dans un dé de dix jours ouvrables" devant la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris qui donnera ou non son aval à la demande d'extradition formulée par Kigali.

Son avocat, Philippe Meilhac, a affirmé que le parquet avait "reconnu que, pour l'instant, les éIéments qui ont été communiqués par la justice rwandaise sont quasi inexistants". "Mme Habyarimana ne va pas consentir à être extradée". a affirmé Me Meilhac.II appartient maintenant aux autorités rwandaises de transmettre aux autorités françaises la demande d'extradition proprement dite par voie diplomatique, afin que la justice fran§aise se prononce sur les suites Ã lui donner. Agée 67 ans, Agathe Habyarimana est accusée par le Rwanda d'avoir participé Ã la planification et Ã l'organisation du gÃ@nocide. Elle est souvent prÃ@sentÃ@e comme une membre de l'"akazu", le premier cercle du pouvoir qui a fomenté le génocide, ce qu'elle nie L'assassinat de Juvénal Habyarimana en 1994 avait marqué le point de départ d' génocide qui a fait 800.000 victimes et son épouse est soupçonnée d'être l'une des instigatrices des massacres de par son rà le officieux dans le régime de l'époque. Agathe Habyarimana avait quitté le Rwanda trois jours aprà s l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion de son mari, abattu par des missiles sol-air à son atterrissage à Kigali.EXTRADITION PEU PROBABLELa Cour d'appel doit donner son feu vert à la future demande d'extradition de Kigali, ce qui peut prendre des mois. De source judiciaire, on estime toutefois qu'il est peu probable que la d©marche aboutisse une extradition.La justice française s'est opposée à trois reprises à l'extradition vers le Rwanda de personnes soupçonnées d'avoir pris part au génocide. La Cour de cassation, la plus haute autorité judiciaire française, a jugé que les juridictions rwandaises ne satisfaisaient pas aux normes internationales et n'étaient pas à même de garantir un "procÃ"s équitable" et un accÃ"s Ã une justice indépendante.Même si le Rwanda a aboli la peine de mort, les conditions de détention y sont en effet jugées incompatibles avec les normes européennes, ce qui pourrait empÃacher le transfert, comme cela s'est produit pour toutes les demandes précédentes.Cette procédure d'extradition est séparée de celle engagée contre la veuve de l'ancien président rwandais aprà s le dépà t d'une plainte par des associations de victimes pour "complicité de génocide et complicité de crime contre l'humanité". Si l'extradition est refusée, la justice française pourra poursuivre elle-même Agathe Habyarimana en vertu du principe de compétence universelle, comme le suggà re l'association de défense des droits de l'homme Survie. A Kigali, Jean Bosco Mutangana, chef de l'unité spécialisée dans la recherche des présumés génocidaires rwandais à l'étranger, a lui aussi laissé la porte ouverte à un jugement en France, même si "la priorité es qu'elle soit jugée au Rwanda car les crimes ont été commis contre le peuple rwandais".La France avait refusé d'accorde l'asile politique A Agathe Habyarimana en octobre dernier. Le Conseil d'Etat, plus haute juridiction administrative française, avait alors confirmé une décision prise en février 2007 par la commission de recours des réfugiés.Cette derniÃ"re avait conclu qu'elle avait joué un rÃ'le central dans les tueries ayant frappé les Tutsis et Hutus modérés en raison de sa place "au cÅ"ur du régime génocidaire responsable de la préparation et de l'exécution du génocide".Cet épisode intervient moins d'une semaine aprÃ"s la visite du président français à Kigali, en pleine réconciliation entre la France et le Rwanda, dont les relations avaient été ternies par les mandats d'arrêt lancés en 2006 par des magistrats français contre neuf officiels rwandais proches de Paul Kagame, leur imputant l'attentat contre l'avion de Juvénal Habyarimana et donc une responsabilité indirecte dans le génocide.Ces mandats n'ont pas été levés mais la France a pris des mesures d'apaisement envers Kigali, notamment en rétablissant les relations diplomatiques avec le Rwanda.En visite de réconciliation à Kigali le 25 février, Nicolas Sarkozy avait reconnu aux cà tés du président Paul Kagame que la France avait commis de "graves erreurs d'appréciation" lors du génocide, sans aller jusqu'à présenter des excuses officielles. Mais il avait fait A cette occasion des dA©clarations qui prennent une rA©sonance toute particuliA re aujourd'hui. "Nous voulons que les responsables du génocide soient retrouvés et soient punis", avait-il dit. "Est-ce qu'il y en a en France ? C'est à la justice de le dire."Le Rwanda reproche aux militaires français de l'opération Turquoise, censée protéger les populations civiles et les réfugiés au plus fort de la crise de 1994, d'avoir secouru des miliciens hutus responsables du génocide ou de leur avoir permis de fuir vers le ZaÃ⁻re voisin mais Paul Kagame a estimé jeudi dernier qu'il ne fallait pas Ãatre "otage du passé".